

## **Papeterie de Malaucène: SWM condamné à indemniser les derniers salariés**

Le 24/01/2012 à 21:05

Le groupe Schweitzer Mauduit qui avait déclaré fin octobre la papeterie de Malaucène (Vaucluse) en cessation de paiement, a été condamné mardi à tenir ses engagements financiers envers les derniers salariés concernés par la fermeture du site, a-t-on appris de source syndicale.

"Le conseil des prud'hommes d'Orange, dans le cadre d'un référé, vient de condamner le groupe Schweitzer Mauduit à payer ce qu'il devait depuis le 1er novembre 2011 à 12 salariés protégés, soit délégués du personnel, soit élus du comité d'entreprise", a indiqué le syndicat CGT dans un communiqué.

"Les juges ont refusé que le groupe SWM, qui a pris la décision inacceptable économiquement et dramatique socialement de fermer les Papeteries de Malaucène, se défausse sur la collectivité des conséquences de ses choix", a-t-il ajouté.

Leader mondial du papier à cigarettes, le groupe américain emploie 2.800 personnes dans le monde et a réalisé 600 millions de dollars de chiffre d'affaires au cours des neuf premiers mois de 2011. Il avait suscité la polémique en novembre en annonçant la cessation de paiement de sa filiale de Malaucène, alors qu'il devait encore de l'argent aux salariés protégés pour leur licenciement, ainsi qu'à l'Etat et aux collectivités locales pour la revitalisation du bassin d'emploi et la dépollution du site de la papeterie.

Le gouvernement et la préfecture avaient enjoint SWM à respecter ses obligations prévues dans le plan de sauvegarde de l'emploi mis en place en 2009.